

Colzaphen®

**Herbicide de pré-levée avec deux matières actives
complémentaires pour la culture du colza et dans les haricots**

Description du produit en bref

Colzaphen est un herbicide de pré-levée avec un large spectre d'efficacité contre les dicotylédones et les graminées dans le colza et les haricots.

Matières actives

400 g/l Pethoxamide
24 g/l Clomazone

Formulation

Concentré émulsifiable (EC)

Trademark

Stähler Suisse SA

Numéro d'homologation

W-6837

Mode d'action

Colzaphen est composé de deux matières actives. La **Pethoxamide** appartient à la famille chimique des Chloracetamides. Elle est absorbée principalement par les racines et les jeunes feuilles. La Pethoxamide provoque un arrêt de la synthèse des acides gras. La Pethoxamide est un herbicide racinaire. Elle limite une repousse tardive des millets en restant longtemps active dans les couches supérieures du sol. La **Clomazone** appartient à la famille chimique des pyrolidones. Elle est absorbée principalement par les racines et les feuilles. Elle est très rapidement véhiculée dans toute la plante. Elle agit directement sur la photosynthèse en inhibant l'anabolisme des caroténoïdes en entravant ainsi la formation de la chlorophylle. Colzaphen possède une longue durée d'efficacité.

Utilisation Cultures maraîchères

Haricots

Dosage : 3.0 l/ha. Traiter en pré-levée contre les mauvaises herbes et graminées annuelles. Traiter immédiatement jusqu'à 2 jours après le semis. La semence doit être couverte de 4 cm de terre. Traiter sur un sol humide.

Utilisation Grandes cultures

Colza

Dosage : 3.0 l/ha. Traiter en pré-levée contre les mauvaises herbes et graminées annuelles. Traiter immédiatement après le semis au stade BBCH 00-09 avant la levée de la culture. La semence doit être couverte de 2 cm de terre. Traiter sur un sol humide.

Pois protéagineux

Dosage : 3.0 l/ha. Traiter en pré-levée contre les mauvaises herbes et graminées annuelles. Traiter immédiatement jusqu'à 2 jours après le semis. La semence doit être couverte de 4 cm de terre. Traiter sur un sol humide.

Soja

Dosage : 3.0 l/ha. Traiter en pré-levée contre les mauvaises herbes et graminées annuelles. Traiter immédiatement jusqu'à 2 jours après le semis. La semence doit être couverte de 4 cm de terre. Traiter sur un sol humide.

Spectre d'efficacité

Bonne efficacité : panics, pâturin annuel, ray-grass, amarantes, bident, camomilles -matricaires, capselles, gaillets gratterons, galinsogas, lamiers, morelles noires, mourons des oiseaux, myosotis, renouées, tabouret des champs ainsi que paturins et millets.

Efficacité suffisante : ambrosie, arroche étalée, chénopodes, géraniums, digitale, éthuses, mauves, mercuriales, mourons des champs, orties royales, pensées sauvages, spargules et véroniques ainsi que diverses graminées germant superficiellement telles que repousses de céréales et vulpins.

Efficacité insuffisante : Éthuse faux persil, chardons, dent de lion, liserons, menthes, chiendents ainsi que tournesols et repousses de céréales germant en profondeur.

Restrictions

SPe 1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du pethoxamide plus de 1 fois tous les 2 ans sur la même parcelle et cette culture. SPe 2 - Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2). Spe 3 - Pour protéger les organismes aquatiques, il faut respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques réduisant la dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Miscibilité

Aucun mélange n'est préconisé car le produit seul est suffisamment efficace.

Rotation culturale

Lors d'une récolte normale de la culture, il n'y a pas de restriction. Si la culture doit être abandonnée en automne, un semis de colza ou de céréales d'automne est possible. Pour le semis de céréales d'automne un labour et un délai d'attente de 6 semaines est conseillé. Si la culture doit être abandonnée en printemps, un semis de maïs, tournesol, pommes de terre, haricots, pois, lupins et luzerne est possible. Après un labour de 15 cm de profondeur, il est possible de semer une céréale de printemps, de l'avoine, du ray-grass ou des betteraves.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

Conditions climatiques

Un sol humide durant et après l'application favorise l'efficacité de Colzaphen. De fortes pluies après le traitement peuvent entraîner de fortes chloroses et, dans de rares cas, une diminution de la densité de semis.

Important à savoir

Colzaphen a montré une bonne sélectivité dans toutes les variétés de colza testées. L'observation de chloroses est possible jusqu'à quelques semaines après la levée de la culture. De fortes pluies après le traitement peuvent entraîner de fortes chloroses et, dans de rares cas, une diminution de la densité de semis.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

ATTENTION

Phrases H

H302 Nocif en cas d'ingestion. **H315** Provoque une irritation cutanée. **H317** Peut provoquer une allergie cutanée. **H319** Provoque une sévère irritation des yeux. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2).

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

RRV Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins

et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.



GHS09



GHS07

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 04 89 Emballage simple à 5 l

10 04 89 Carton à 4 x 5 l

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
info@staehler.ch
<http://www.staehler.ch>